

La Vie des ÉTANGS Corréziens



BULLETIN SEMESTRIEL DU SYNDICAT DES ETANGS CORRÉZIENS

www.syndicat-etangs-correziens.fr



Sommaire



| | |
|---|----|
| Édito : Le mot du Président..... | 3 |
| Compte rendu de l'Assemblée Générale des Étangs Corréziens | 4 |
| Signature Convention | 10 |
| Recette Daurade aux herbes..... | 11 |
| Cette eau qui nous est chère, Cette eau de nos étangs... .. | 12 |
| Témoignage | 14 |
| Voyage annuel du samedi 23 juin 2018 | 16 |
| Aides financières pour travaux de mise aux normes des étangs..... | 18 |
| Petites annonces | 20 |

Directeur de la publication : **Thierry LISSAC**
Rédaction-administration : **Nicole CERTES**
Réalisation : Maugein Imprimeurs - 19000 TULLE - ISSN 1626.97.56
*Ont participé à la rédaction : T. LISSAC, B. MASSOULIER,
N. CERTES, un adhérent M.C., J. MOLLARD, C. CAPY.*



Bulletin du Syndicat des Étangs Corréziens

Siège social : Bureau 103 - Immeuble Consulaire du Puy Pinçon
BP 30 - 19001 TULLE CEDEX
Tél. 06 70 01 90 50 / Secrétariat - Tél. 05 55 28 34 90



Le mot du Président

Chers adhérents et amis,

Je veux vous remercier pour votre forte participation à notre assemblée générale du sept septembre dernier, ceci est le témoignage de votre attachement à notre Syndicat et aux valeurs que nous défendons.

Dans mon bilan moral que vous trouverez dans cette nouvelle revue, j'ai développé et souligné l'importance d'une gestion partagée par tous les usagers de la ressource en eau douce qui se raréfie.

Depuis mon élection à la tête du Syndicat, après avoir fait face à des difficultés organisationnelles, j'ai souhaité faire évoluer notre Syndicat.

En effet, à l'initiative de notre Syndicat, avec la Chambre d'Agriculture de la Corrèze, et le Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement « CPIE de la Corrèze », nous avons signé une convention sur la base des intérêts communs à agir ensemble pour la préservation de la « Ressource Eau » sur le territoire du département de la Corrèze.

Nous avons fait évoluer notre site internet pour porter une communication évolutive et moderne. Par exemple, actuellement, nous vous informons au fil des restrictions en cours, intégrant notamment l'interdiction des vidanges qui au moment où je rédige ces quelques lignes sont prorogées jusqu'au 30 novembre 2018.

Cependant, notre Syndicat doit faire face à un autre problème qui le touche au cœur même de sa stabilité.

En effet, je tire le signal d'alarme sur notre manque de moyens humains. Dans les mois à venir nous allons être dans l'impossibilité d'assurer nos tâches de secrétariat notamment.

Notre Syndicat compte environ 1000 adhérents. Cela nécessite une organisation de fonctionnement partagée par des bénévoles investis et disponibles.

Vous voulez vous engager au service de la solidarité ? Adhérents volontaires, je fais appel à vous pour nous rejoindre afin d'assurer la pérennité de notre Syndicat.

Partage, compétences, responsabilités et convivialité sont les maîtres mots de notre Syndicat, pour la réussite de nos actions.

Vous trouverez mes coordonnées téléphoniques sur notre site internet, n'hésitez pas à me contacter.

Pour terminer, je ne saurais assez vous rappeler que nous devons être exemplaires dans le respect de nos obligations réglementaires concernant l'aménagement et l'entretien de nos étangs.

Avec vous, nous assurons le dynamisme de notre grande association.

le Président,
Thierry LISSAC



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SYNDICAT DES ÉTANGS CORRÉZIENS du vendredi 7 septembre 2018

Le Président remercie les membres présents à cette assemblée générale et salue les personnalités qui nous font l'honneur d'y assister.

C'est ainsi que nous accueillons :

- M. Emmanuel BESTAUTTE, Chef d'Unité D.D.T. / Police de l'eau,
- M. Tony CORNELISSEN, Président de la Chambre d'Agriculture,
- M. Michel BAFFET, Directeur de l'ASAFAC (Association Syndicale Aménagement Fonciers Agricole de la Corrèze) et Expert près de la Cour de cassation,
- M^{me} Colette BEAUME, Présidente de l'UDIAP (Union Départementale des Intérêts Aquatiques et Piscicoles du

Territoire de Belfort),

- M. Daniel FARGES, Président de l'Association de défense des Moulins et cours d'eau,
- M^{me} Florence COMPAIN, Directrice du CPIE de la Corrèze (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement), accompagnée de M^{me} Christelle PAGET, Ingénieur d'études CPIE de la Corrèze,
- M. Serge BARRY, Président du Syndicat des Étangs de la Haute-Vienne,
- M^{me} Marie-Ange NOWAK, Présidente de l'APPL (Association pour la Promotion du Poisson Local en Nouvelle Aquitaine),

- M. Michel KIEFER, Conseiller Technique en Pisciculture pour l'APPL,
- M. Laurent DUMEE, Chef de Service au sein de l'AFB (Agence Française pour la Biodiversité),
- M. Fabrice SERVIERES, service environnement au C.D.

Plusieurs personnalités sont représentées :

- M. Pascal COSTE, Président du Conseil Départemental, représenté par M^{me} Agnès AUDEGUIL, Conseillère Départementale,
- M. Gilbert ROUHAUD, maire

d'Ussac, représenté par M. Jean-Pierre DALIER,

- M. Patrick CHABRILLANGES, Président de la Fédération de pêche de la Corrèze, représenté par M. Daniel NOUAL, Vice-président,
- M. Jean-François SAUVAGE, Président de la Fédération de chasse de la Corrèze, représenté par M. Jean-Claude BOUNAIX, Administrateur,
- M^{me} Christelle ROY, vétérinaire, Directrice du G.D.S., représentée par M. Robin MAZERM, section aquacole.

D'autres se sont excusées :

- M. Claude NOUGEIN, Sénateur,
- M^{me} Frédérique MEUNIER, Députée,
- M. Frédéric VEAU, Préfet,
- M. Frédéric SOULIER, Président de la CAB et maire de Brive,
- M. Benjamin CHERVY, Président du Syndicat des Étangs de la Creuse,
- Agence de l'eau ADOUR GARONNE,
- M. Christophe JERRETIE, Député,
- M. Daniel CHASSEING, Sénateur,
- M. Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine.

Le Président fait observer à l'assistance une minute de silence en hommage aux adhérents disparus.

La séance est ouverte.

Approbation du compte-rendu de la dernière Assemblée Générale :

Adopté à l'unanimité.



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017/2018

présenté par la Secrétaire

Effectif du syndicat

À ce jour, le Syndicat compte : 940 adhérents dont 12 nouveaux adhérents depuis le début de cette année.

La différence des données par rapport à l'an passé s'explique par notre action de mise à jour de toutes les données de la base adhérents.

Par exemple, nous avons décidé de sortir de la base adhérents, les personnes qui n'ont pas réglé leurs cotisations depuis 3 ans.

Depuis notre A.G. du 10 novembre 2017, le conseil d'administration s'est réuni 4 fois :

- 12/12/17
- 19/02/18
- 11/05/18
- 03/08/18

Si ces rencontres permettent de faire le point sur l'activité de chaque administrateur, elles nous permettent également de nous tenir informés des évolutions de la loi sur l'eau et l'environnement même s'il n'est pas toujours facile de s'y retrouver.

Certains propriétaires nous contactent principalement et avant tout pour les problèmes qu'ils rencontrent pour la mise aux normes de leur étang.

Il est vrai que le syndicat est avant tout le lieu où vous trouverez conseils et aides.

Bien sûr, nous n'avons pas la prétention de dire que nous savons tout et sur tout ce qui concerne les étangs, mais nous saurons vous guider vers le bon interlocuteur.

L'année 2017 a été une année presque « blanche » pour les dossiers car vous n'ignorez pas que nous avons lancé des négociations avec la Chambre d'Agriculture pour un partenariat dans le cadre des actions d'ingénierie concernant les mises aux normes.

Aujourd'hui ces négociations sont finalisées, le Président vous en parlera, et nous espérons vivement « rattraper » le retard pris. Nous avons environ une trentaine de dossiers en attente.

Nous vous remercions pour votre indulgence.



RELATIONS AVEC LES ADMINISTRATIONS ET SERVICES ASSIMILÉS

Relations avec le Conseil Départemental

Le Conseil Départemental nous a alloué une aide identique à celle de l'an passé soit 2 000 €, ce dont nous le remercions vivement.

Les aides attribuées pour la mise aux normes des étangs ont été maintenues en 2018. Nous devons retenir par ailleurs que le Conseil départemental a décidé de ne plus subventionner les travaux d'effacement.

Nous n'avons pas encore connaissance des orientations qui seront prises pour 2019. Mais nous espérons que les aides du CD seront reconduites.

Relations avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne

En 2018 l'Agence de l'Eau Adour Garonne a suspendu, pour raisons budgétaires, les

aides qu'elle attribuait les années précédentes pour les travaux de mise aux normes, et qui étaient équivalentes à celles du Conseil Départemental.

Il en a été de même pour les aides à l'effacement des plans d'eau.

Qu'en sera-t-il en 2019 ? Dans le cadre du 11^{ème} programme pluriannuel qui doit être établi très prochainement nous n'avons, à ce jour, aucune information.

Relations avec la Préfecture et la DDT

Nous espérons très fort qu'avec les mutations diverses qui ont eu lieu à la Préfecture, ce qui avait été fixé antérieurement, concernant les eaux closes ou les mises aux normes, sera maintenu. Nous tenons notamment particulièrement à ce que les règles qui ont été définies pour l'installation d'un moine ou d'un système équivalent ne soient pas remises en cause.

Avec la DDT nos relations sont cordiales et constructives. Chaque fois que nous avons demandé un délai supplémentaire pour un dossier, nous avons été entendus. Nos interlocuteurs comprennent nos démarches et notre volonté de résoudre au mieux les problèmes auxquels peuvent se trouver confrontés nos adhérents.

Relations avec l'Agence Française de la biodiversité (AFB)

C'est un établissement public qui a été créé en août 2016 et où l'ONEMA a été intégrée. Parmi les nombreuses attributions de ce nouvel organisme figure la lutte contre les espèces envahissantes floristiques ou faunistiques.

Nous comptons vraiment sur eux pour la lutte contre les principaux prédateurs de nos étangs les grands cormorans et ragonnins.

Nos relations avec l'AFB sont rares et nous souhaiterions qu'elles se développent davantage !

Notre interlocuteur est toujours M. DUMÉE, présent ici, qui a reçu notre Président et lui a expliqué le fonctionnement et les missions de l'AFB.

Notre présence aux commissions locales de l'eau (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de la Vézère, appelé SAGE Vézère-Corrèze et SAGE Dordogne

Le SAGE, je vous le rappelle, à 3 grands objectifs :

- 1 - la recherche d'un équilibre durable entre la protection des milieux aquatiques et la satisfaction des usages,
- 2 - atteindre le bon état des eaux,
- 3 - fixer les grandes orientations politiques d'utilisation de l'eau.

Notre administrateur Luc Morange a participé à la réunion SAGE Dordogne qui s'est tenue à Ussel.

Plusieurs thèmes ont été abordés :

- Aménagement du Territoire,
- Hydroélectricité,
- Biodiversité,
- Agriculture – Sylviculture,
- La pratique des loisirs.

Il est absolument nécessaire et indispensable de participer à ces débats car parfois nos étangs sont accusés de tous les maux.

Relations avec le CODERST

CODERST: Comité Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques.

Le Syndicat s'y rend régulièrement.

En 2017, Anne-Marie CHATEMICHE a assisté à 4 réunions. Aucun dossier de nos adhérents n'a été présenté au CODERST.

Relations avec le C.P.I.E.

Notre Syndicat entretient de très bonnes relations avec le CPIE. Pour notre convention il était nécessaire et impératif que le Bureau d'Etudes soit dûment habilité. Le CPIE remplissait cette condition. C'est ainsi que nous l'avons retenu.

Relations avec le syndicat de la Creuse et de la Haute-Vienne

Le Président T. LISSAC et le vice-président G. BALARD ont assisté aux assemblées générales de ces deux syndicats.

Auparavant le Président creusois, M. CHERVY avait souhaité rencontrer le Syndicat de la Corrèze pour s'entretenir éventuellement des difficultés qu'il rencontre et pour essayer d'harmoniser nos gestions.

Les Présidents souhaitent donner à nos relations futures une implication forte et partagée afin de faire «fonctionner» la Fédération des Syndicats et Associations des Étangs de la Nouvelle Aquitaine.

Ils ont rencontré également Madame NOWAK, présidente de l'Association pour la Promotion du Poisson Local en Nouvelle Aquitaine (APPPL), accompagné de Monsieur KIEFER représentant le Syndicat de la Dordogne

et pisciculteur retraité consultant de l'APPL.

Ils sont ici pour vous présenter le protocole de pisciculture et la convention de partenariat.

Ventes aliments et matériels

Il a été vendu 3 600 kg d'aliments dont :

- 3 225 kg pour gardons,
- 375 kg pour alevins.

Ces aliments sont répartis comme suit :

- Chamboulive : André AYELLO = 2 725 kg,
- Espartinac : Gilles BALARD = 825 kg,
- Biars-sur-Cère : Guy FRULLANI = 50 kg.

Le matériel vendu :

- 1 carrelet de 1 m x 1 m,
- 3 épuisettes montées avec manche,
- 1 épuisette en maille de 10 mm,

Cette année il y a eu 3 prêts pour le matériel de vidange.

Cormorans

Cette année la campagne 2017-2018 s'est soldée par 35 demandes d'autorisations de tirs et 96 cormorans ont été tués.

Un peu d'humour : l'an dernier c'était 26 demandes et 93 tués : nos chasseurs deviennent-ils moins adroits ??

Notre quota est de 120.

Dans l'ensemble toutefois la saison s'est bien passée. Nous insistons quand même pour que les adhérents envoient impérativement à la DDT les trois formulaires du suivi de tirs des cormorans plus le formulaire bilan final. Au total 4 envois.

L'administration peut ainsi gérer la saison en cours, même si cela nous semble fastidieux ! Mais... c'est l'administration.

Voyage annuel

Cette année le voyage nous a conduits dans le Périgord Noir le samedi 23 juin.

Nous avons passé un moment très agréable et convivial avec le beau temps.

Toutefois nous nous interrogeons toujours sur le devenir de ce moment.

En effet, nous avons expédié 940 bulletins de réservation et nous n'avons eu que 24 retours !

Est-ce le choix de la destination ? La date ? Le prix ?

Autant de questions sans réponse...

Nous pensons réellement à annuler cet épisode de la vie du syndicat. Dommage !

Bulletin semestriel

Nous avons eu de très bons «retours» pour notre bulletin n° 32.

L'article signé «un adhérent» et intitulé «plan d'eau et zone humide» a reçu de la part d'un adhérent les félicitations.

Nous sommes prêts à faire publier vos articles si vous nous les adressez.

En conclusion

Dans le bulletin 32, j'ai commis une erreur dans la date des vidanges. J'espère que vous avez rectifié par vous-même.

Il faut lire :

«La vidange est permise entre le 1^{er} avril et le 30 novembre, sauf que pour les étangs sur cours d'eau, la remise en eau est interdite du 15 juin au 30 septembre».

Vous n'ignorez pas qu'un arrêté sécheresse a été mis en place le 10 août par la préfecture jusqu'au 24 août inclus.

Toutefois, cet arrêté a été prolongé de 15 jours.

Nous ne le répéterons pas assez, nous propriétaires d'étangs privés, soyons tous solidaires, soyons vigilants.

Entretenons bien nos plans d'eau, gérons bien nos vidanges, soyons des exemples.

Je vous remercie.



PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES

M^{me} Janine AVELLO présente les charges et produits du compte de résultat qui se solde par un **résultat positif de 2 974,31 €**.

Le Président soumet les comptes au vote.

Ils sont **approuvés à l'unanimité**.

Il propose d'affecter le résultat au fond associatif et soumet cette décision aux voix : **accord à l'unanimité**.



RAPPORT MORAL présenté par le Président

Cela fait un an environ que j'assume la Présidence du Syndicat, à la suite du départ brutal de Paul Mons, nous avons été confrontés à des difficultés organisationnelles et fonctionnelles.

Nous avons dû nous répartir les activités fondamentales liées au fonctionnement du Syndicat.

Ces difficultés sont maintenant maîtrisées et les choses évoluent positivement.

Je ne peux continuer mon intervention sans vous rappeler les valeurs fondamentales de notre Syndicat.

Notre Syndicat est l'interlocuteur des propriétaires, gestionnaires et locataires d'étangs de plans d'eau auprès de l'administration et des différents utilisateurs de l'eau.

Nous prenons ainsi une part active aux réunions et aux diverses négociations menées tant

sur le plan départemental et régional, où nous nous efforçons de rechercher par le dialogue et la concertation des compromis dans un souci de défense des étangs.

Notre Syndicat encourage la gestion rationnelle des plans d'eau selon leur vocation piscicole, de loisirs ou d'activité touristique.

Parallèlement, nous sommes confrontés à la diversité d'usages et d'acteurs concernant la gestion des étangs, d'ailleurs pas simples à régler, puisque la question des étangs n'est pas neutre sur notre territoire.

Je pense qu'il y a une responsabilité collective sur la question de la protection des milieux aquatiques et de la biodiversité et je serai bien entendu extrêmement attentif à l'évolution de la réglementation et ses conséquences.

La question des étangs est un sujet qui interpelle, qui est important et qui ne fait pas l'unanimité.

Je souhaite un dialogue fructueux qui permette, dans les meilleures conditions, de travailler ensemble à la conservation de ce patrimoine historique, culturel et paysager.

La Corrèze est particulièrement concernée par la question des étangs puisqu'elle compte un peu plus de 4 000 étangs.

L'intérêt porte à la fois sur leur fréquentation - baigneurs, pêcheurs, activités ludiques... - que sur les équipements dont certains ont pu bénéficier.

Les travaux nécessaires pour ces derniers créent de l'emploi au côté d'autres activités, comme le

commerce, la restauration « Il y a sans aucun doute un effet induit méconnu ».

Cependant les étangs sont accusés de tous les maux :

« Réduction des débits des rivières, réchauffement des eaux, impact sur la qualité de l'eau, etc ».

Partant de là, sur l'impulsion du Syndicat des Étangs Corrèziens avec la Chambre d'Agriculture de la Corrèze, et le Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement ; « CPIE de la Corrèze » nous avons décidé de signer une convention sur la base des intérêts communs à agir ensemble pour la préservation de la « Ressource Eau » sur le territoire du Département de la Corrèze.

La signature de cette convention aura lieu ce jour à 11h00, dans la salle des Assemblées (Immeuble consulaire / Puy Pinçon / Tulle).

Comme nous le pressentions, les subventions accordées pour les travaux de mise aux normes sont en forte diminution voire en disparition totale pour certaines.

J'ai alerté les élus sur le maintien de ces subventions qui est essentiel pour que les travaux de mise aux normes se réalisent dans de bonnes conditions afin que chaque étang soit conforme à la réglementation.

Par anticipation de la mise en place de notre convention tripartite, sur la base d'une communication constructive avec la DDT nous avons obtenu un délai supplémentaire jusqu'à fin 2018 pour 33 dossiers d'adhérents qui seront traités par ordre d'urgence à partir de la semaine prochaine.

En juillet dernier, avec les Présidents des Syndicats de la Creuse et de la Haute Vienne nous avons réactivé la Fédération des Syndicats et Associations des Étangs de la Nouvelle Aquitaine qui compte déjà parmi ses adhérents la majeure partie des Syndicats et des Associations d'étangs que regroupe la Région Nouvelle Aquitaine.

Le SDE 19 aura deux représentants au sein de cette Fédération.

Cette fédération a pour objet de coordonner l'activité des Syndicats et Associations adhérents, dans leurs intérêts mutuels et dans l'intérêt de leurs membres pour les problèmes relatifs aux plans d'eau, que ces problèmes soient juridiques, administratifs, économiques, sociaux, écologiques, etc.

Et généralement de s'intéresser à tout ce qui concerne l'environnement et à tout ce qui se rapporte directement ou indirectement à l'activité des Syndicats et Associations des étangs de la Nouvelle Aquitaine

Il existe une vraie prise de conscience de l'ensemble des acteurs sur la nécessité de travailler ensemble. C'est un travail difficile mais nécessaire et je voudrais remercier les élus, les représentants des administrations et établissements publics ici présents. Les étangs font partie, je l'ai dit, de notre patrimoine mais il y a aussi la nécessité de préserver la biodiversité.

Dans la cadre des vidanges, pour faciliter la mise en œuvre des bonnes pratiques préconisées, le Syndicat intervient en vous proposant des aides techniques et pratiques.

Dernièrement, nous avons lancé aussi un nouveau site internet.

Monsieur Roche vous le présentera tout à l'heure.

Pour terminer, je tiens à remercier les membres du Conseil d'Administration qui me soutiennent et qui ont su s'adapter aux contraintes de l'an dernier.

Avec vous, nous assurons le dynamisme de notre grande association.

Je vous remercie...

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Neuf administrateurs dont le mandat arrive à échéance sont renouvelables.

Quatre d'entre eux n'ont pas souhaité renouveler leur mandat :

- Madame Anne-Marie CHATEMICHE,
- Monsieur Max CHATEMICHE,
- Monsieur Dominique POITOU,
- Monsieur David AGNOUX (démissionnaire).

Au nom de tous, je les remercie pour la part très active qu'ils ont eu au sein du conseil d'administration pendant leur mandat.

Six administrateurs sont volontaires pour poursuivre leur mandat :

- Mesdames AYELLO et CERTES (1 an),
- Messieurs AYELLO, BALARD, ESTER, FRULLANI.

Soumis au vote : accord à l'unanimité.

PRÉSENTATION APPL-NA par M^{me} NOWAK

Madame NOWAK accompagnée de M. KIEFER nous donnent des explications complémentaires à l'article paru dans notre bulletin n° 32.

Leur association existe depuis 2 ans et a eu l'appui de la chambre d'agriculture de la Haute-Vienne.

Ils voudraient mettre en place des «étangs pilotes» avec des productions de carpes, goujons, tanches.

Il sera nécessaire de signer une convention tripartite : APPL – Propriétaire étang – Pisciculteur.

Un bail agricole serait trop contraignant.

PRÉSENTATION NOUVEAU SITE INTERNET

par DIDIER ROCHE –
ACTION COM'19

Sur notre site :

www.syndicat-etangs-correziens.fr vous trouverez ce dont vous avez besoin :

- Numéro téléphone des membres,
- Bulletin d'adhésion,
- Conseils, renseignements,
- Documentations,
-

INTERVENTIONS INVITÉS

- **M^{me} AUDEGUIL** : excuse le Président du Conseil Départemental Pascal COSTE. Elle a pris connaissance de notre association sur le site internet pour nous connaître puisqu'elle est dans son mandat principalement déléguée à l'économie sociale et solidaire. Concernant les aides du C.D., elle ne peut aujourd'hui nous préciser les chiffres puisque le Président était hier à Toulouse à la réunion d'Adour-Garonne et que la commission permanente ne s'est pas encore réunie.
Le C.D. nous tiendra informés.
- **M. BESTAUTTE** : confirme l'arrêté de sécheresse et les interdictions de vidanger. Il faut bien faire également attention aux périodes pour le brûlage des déchets.
- **M. FARGES** : nous rappelle qu'avec les moulins il rencontre les mêmes problèmes et les mêmes contraintes que nous avec nos étangs.
- **M^{me} BEAUME** : s'insurge et proteste sur le fait qu'une petite mare d'eau soit considérée «étang» par l'administration sur leur territoire.



SIGNATURE CONVENTION

Dans le cadre de cette convention, nous mettons en place une démarche commune pour recenser, préserver, restaurer, mettre aux normes et aménager les ressources en eau présentes sur les fonds de leurs ressortissants et/ou adhérents ; afin d'accompagner la maîtrise des usages et l'optimisation de la consommation d'eau, en privilégiant autant que possible le partage de la «Ressource Eau».

Ces engagements s'appuieront sur le soutien technique du CPIE de la Corrèze association engagée dans la protection de l'eau et des milieux aquatiques depuis 1978.

Seuls les adhérents du Syndicat à jour de leurs cotisations pourront bénéficier des dispositions de la présente convention dans le cadre de l'instruction des dossiers de «mise aux normes».

Dans le cadre de la présente convention, la Chambre d'Agriculture et le CPIE de la Corrèze traiteront uniquement les demandes de «mise aux normes» portées par le Syndicat des propriétaires d'étangs.

Une remise de 15 % sur le coût de journée en vigueur au moment de l'établissement du devis pour les prestations du CPIE sera accordée.

Intervention de M. Tony CORNELISSEN, Président de la Chambre d'Agriculture :

L'eau est un élément universel et fondamental pour la vie, disponible en quantité dans le cadre d'un cycle naturel.

Toutefois, la ressource en eau se raréfie au fil du changement

climatique et sa gestion devient l'affaire de tous au mieux des usages, des pratiques et des propriétaires de ressource en eau comme les étangs.

L'eau est reconnue comme faisant partie du bien commun de la nation.

Cependant, si une telle ressource en eau est indispensable au vivant, au développement de nombreuses activités économiques, les pressions croissantes résultant de ces usages tendent à impacter sa disponibilité et à affaiblir la capacité de ces milieux à maintenir ses fonctionnalités et à nous fournir les services attendus, alors même que les effets liés au changement climatique vont amplifier ces phénomènes...

On peut penser à des projets de retenue collinaire par les exploitants agricoles.

Intervention de M^{me} Florence COMPAIN, directrice du CPIE :

Le CPIE se réjouit d'un partenariat qui va dans un sens éthique dans la mesure où il s'agit de travailler pour la continuité écologique des cours d'eau, leur qualité, en essayant de concilier la faisabilité technique de la mise aux normes des plans d'eau. On fera preuve d'objectivité, d'écoute et de conciliation dans chacun des dossiers pour essayer d'avoir un équilibre dans les différents enjeux naturels et de préoccupations économiques.



RECETTE DAURADE AUX HERBES

Pour 4 personnes :

1 daurade 800 g à 1 kg

120 g de beurre environ

100 g oignon – 150 g cerfeuil
– 150 g persil – 1 bouquet
de coriandre – 20 g basilic
(facultatif) plus sel et poivre.

Videz et nettoyez la daurade, faites des incisions sur les deux faces et salez.

Hachez les oignons, le persil, le cerfeuil, la coriandre et (facultatif) le basilic – mélangez le tout.

Dans une poêle faites dorer la daurade de chaque côté



quelques minutes.

Beurrez un plat au four, tapissez-le du hachis oignons-persil etc. et déposez la daurade dessus.

Enfournez à 200° pendant 30 mn.

Servez avec du citron.

Bon appétit !

C. CAPY ■



RECTIFICATIF

L'article « Vidange de votre étangs et aides de votre Syndicat » publié dans le bulletin n° 32 de « La Vie des Étangs Corrégiens » comporte une erreur.

Il faut lire :

« La vidange est **permise entre le 1^{er} avril et le 30 novembre (et non le 30 septembre)**, sauf que pour les étangs sur cours d'eau, la remise en eau est interdite du 15 juin au 30 septembre.



CETTE EAU QUI NOUS EST CHÈRE, CETTE EAU DE NOS ÉTANGS, CETTE EAU QUE NOUS CHÉRISSONS TANT, CETTE EAU QUI NOUS COÛTE CHER.

L'une des principales questions environnementales qui se pose à l'aube du 3^{ème} millénaire est celle de l'eau.

Il ne suffit pas d'avoir de l'eau, encore faut-il qu'elle ne soit polluée ni à la surface de la terre ni dans la masse des océans trop facilement considérée comme infinie, ce qu'elle n'est pas.

« Jusqu'à ce que la douleur le lui enseigne, l'homme ne sait pas quel trésor est l'eau. » (Lord Byron)

Or, si l'on peut se priver de nourriture pendant plusieurs semaines, on ne peut pas se priver d'eau pendant plus de 3 jours au risque de mettre sa santé en péril.

L'eau, une ressource qui se raréfie alors que la consommation ne cesse d'augmenter.

- En France, on consomme en moyenne 150 litres d'eau par jour et par personne. À la fin du XIX^e siècle, la consommation domestique d'eau par habitant était d'environ 15 à 20 l par jour.
- La consommation d'eau sur la planète atteint 4 milliards de m³ ce qui est supérieur aux capacités de renouvellement des réserves. Au rythme de croissance actuel, cette consommation atteindrait 4,7 milliards de m³ par an d'ici 2020.
- Sur l'ensemble de la planète, le niveau des réserves phréatiques baisse en moyenne de 1 mètre

par an.

- On manque d'eau dans la moitié des plus grandes villes et cela en 100 ans.
- 50 % des zones humides de la planète ont disparu.

L'eau, une ressource à protéger.

Gaspillage et **pollution** font partie des principales causes de la diminution de cette ressource si précieuse.

En France, la principale cause de gaspillage est la perte d'eau liée aux fuites de canalisations : Un litre d'eau potable sur cinq est perdu soit un total impressionnant de 1 300 milliards de litres d'eau (Enquête de 60 Millions de consommateurs).

La pollution de l'eau a plusieurs origines. Parmi celles-ci :

- Agricole : nitrates et pesticides,
- Les voies de transports : eaux de ruissellement des voies de circulation, accidents ... ,
- Les fuites provenant par exemple de cuves de combustible,
- Les rejets d'assainissements individuels et des collectivités,
- Des retombées atmosphériques des fumées industrielles, domestiques ou d'usines d'incinération.

(Liste non exhaustive)

Par ailleurs, 97 % de l'eau douce se trouve dans les nappes souterraines continentales qui doivent impérativement être protégées contre les sources de pollution diffuse d'autant que le renouvellement de ces eaux est très lent et que les pollutions y sont alors persistantes à l'échelle humaine.

Il existe plusieurs façons d'agir :

- En économisant l'eau permettant de réduire sa consommation personnelle de 25 à 75 %,
- En protégeant les écosystèmes des perturbations engendrées par les activités humaines intensives,
- En augmentant le volume d'épuration des eaux sales.

Quel rôle ont nos étangs ?

Nos étangs ont un rôle non négligeable dans l'atténuation de la pollution diffuse. Ils sont de véritables stations de lagunage à partir des plantes « macrophytes ». Joncs, massettes, phragmites, iris, et bien d'autres, ces plantes « font le ménage » car elles abritent dans leurs racines des millions de bactéries indispensables à la transformation des déchets en sels minéraux. Ces végétaux, grands consommateurs de nitrates et de

phosphates, puisent allègrement dans les liquides souillés.

De nombreuses plantes absorbent les métaux lourds et les digèrent sans rejets néfastes.

« *Autant d'étangs, autant de lagunages propres* » (Claude Camus professeur de biologie)

Les réseaux qu'ils forment permettent d'éliminer les polluants diffus des eaux de surface. Ils peuvent réduire jusqu'à 50 % des concentrations de phosphore des eaux superficielles.

Par ailleurs, ils sont des réservoirs permettant de réguler cette ressource et d'alimenter les nappes aquifères car ils constituent de véritables bassins de rétention et infiltration.

Cette eau, si précieuse nous coûte de plus en plus cher.

Faute de préserver la ressource, on multiplie les procédés les plus raffinés pour « laver » l'eau.

La ressource en eau est gratuite à l'état naturel, mais elle n'est pas pour autant potable. Le prix de l'eau du robinet correspond à l'ensemble des services nécessaires pour la capter, la traiter, la rendre potable, la distribuer et la dépolluer, 24h/24, 7j/7j.

Le prix de l'eau se décompose

comme suit :

- 45 % pour la production et la distribution,
- 37 % pour l'évacuation et la dépollution des eaux usées,
- 18 % de taxes et redevances.

Conclusion :

Une évidence dont les utilisateurs n'ont pas encore pris conscience : l'eau est une ressource de plus en plus rare.

Il y a un siècle, il y avait 15.000 mètres cubes d'eau disponible par habitant de la planète et par an. En 2030, il n'y en aura plus que 3.000 mètres cubes. Or, le minimum vital est à 1.800.

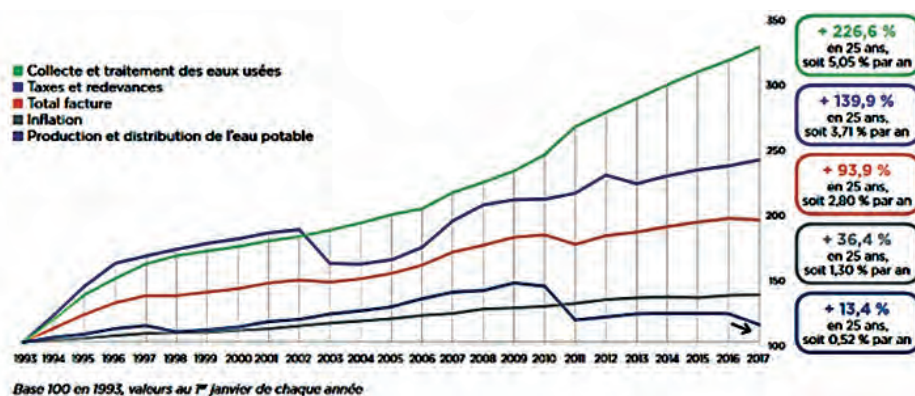
« *Selon les estimations des scientifiques, dans 50 ans, les ressources en eau potable vont diminuer d'un tiers ou même de moitié dans le monde. Cela n'est pas seulement une conséquence du réchauffement climatique, mais le résultat de la consommation irrationnelle voire barbare des ressources en eau. Si la façon dont l'humanité traite ce problème ne change pas, alors les conflits de l'eau seront véritablement incontournables.* » (La guerre de l'eau, futur de l'humanité).

Un adhérent

MC ■

Sources : Science et vie - Internet : Planetoscope, Véolia, Futur planète.

Évolution comparée des composantes de la facture et de l'inflation sur 25 années (base 100 en 1993)





Intérieur de la marmite sur la digue.

TÉMOIGNAGE

Je suis intervenue à l'A.G de septembre 2015, car nous avons rencontré des problèmes dans notre étang. Suite à cette intervention, j'ai eu des demandes de renseignements.

C'est pourquoi, je souhaite faire part, à ceux qui lisent notre revue d'informations, du risque que nous rencontrons, si nous ne suivons pas de très près l'évolution de nos digues et tuyaux de vidange.

J'ai en effet entendu parmi les propriétaires présents lors de l'A.G. que : *«eux ne risquaient rien car leur digue était faite depuis longtemps et qu'ils n'avaient jamais eu de problèmes»*. Je leur souhaite de continuer à avoir cette chance.

Voici ce qu'il nous est arrivé.

Lors d'une vidange, nous nous sommes aperçus qu'il y avait

beaucoup de sable qui partait. La vidange suivante, c'est une «marmite» qui est apparue sur la digue. À ce moment-là, nous avons été inquiets et nous avons fait venir une caméra pour passer dans le tuyau de vidange et voir ce qu'il se passait. Mais, nous étions, comme vous, relativement tranquilles, l'étang ayant été construit en 1976 et sans problèmes depuis cette date. Or, grâce à cet examen, nous nous sommes aperçus que la caméra ne passait plus à partir de 16 m, et la longueur totale du tuyau est d'environ 36 m !

Le blocage avait lieu au-dessous de la «marmite» en surface de la digue.

Nous avons fait venir un expert qui a confirmé que nous avons un risque au niveau du tuyau de vidange et qu'il fallait envisager de le changer.

Nous avons donc prévu de remplacer le conduit de vidange lors des travaux de mise aux normes que nous avons à réaliser.

Lors de l'ouverture de la digue nous avons été surpris de constater de grosses anomalies de construction : les buses en ciment et les tuyaux en PVC n'étaient pas correctement raccordés entre eux (*voir photos*). Cela a provoqué lors des vidanges répétées des aspirations des éléments de la digue et le creusement d'une «marmite», ce qui aurait conduit par manque de surveillance à ce que la digue lâche et à un grave accident.

C'est le motif de mon intervention : pour mettre en garde mes amis les propriétaires d'étangs sur l'importance de bien entretenir et de bien surveiller nos plans d'eau, même si cela a un coût,

car ce sera toujours moins coûteux avant la rupture de la digue qu'après (risque de poursuites judiciaires, administratives, etc)

Je joins à cet article des photos pour illustrer cet exemple ; de ce que l'on peut rencontrer sur des

étangs que l'on croit sûrs.

Je me tiens à la disposition des propriétaires qui auraient besoin d'aide ou qui voudraient plus de renseignements. Nous avons la chance d'avoir le Syndicat des Étangs, des organismes tel que le

CPIE qui sont des experts et qui peuvent nous aider. Je les remercie de leur aide dans le règlement de notre dossier.

RÉFLÉCHISSEZ AUX RISQUES !

Une adhérente
J. MOLLARD ■



Tuyau plastique entrant dans une buse ciment plus grande et percée.



Marmites sur la digue.



Aperçu général des tuyaux ciment qui contenaient des tuyaux plastique.



Exemple de ce qui a été trouvé dans la digue au niveau de l'ancien tuyau de vidange.

AQUARIUM PÉRIGORD NOIR

LE PLUS GRAND D'EUROPE EN EAU DOUCE !

ALLIGATOR
PARK



VOYAGE ANNUEL DU SAMEDI 23 JUIN 2018

Ce samedi matin un petit groupe se forme sur la place de la Médiathèque.

Nous ne sommes pas très nombreux, mais tous nous avons bien l'intention de vivre de façon intense cette journée qui s'annonce belle et prometteuse.

Le car arrive et tous nous embarquons direction le Bugue / Sarlat pour la visite du plus grand aquarium d'Europe en eau douce avec plus de 6000 poissons.

Dès l'entrée, dans la première salle de l'aquarium en vision subaquatique nous nous trouvons en présence des myocastors – Castor du Chili.

Puis, ensuite, nous observons à travers les baies vitrées les brochets, silures, estur-

geons et d'autres espèces fluviatiles présentées.

Au fur et à mesure, nous découvrons également plus de quarante espèces de reptiles : lézards, serpents, tortues, iguanes, un anaconda, un couple de caïmans à lunettes, des alligators.

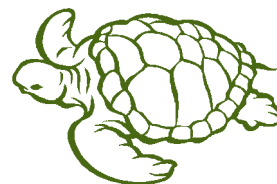
Ensuite, après une pause déjeuner, « repas gastronomique » très succulent au restaurant du Château à Campagne, nous nous dirigeons à Proumeyssac pour la visite du gouffre baptisé aussi « Cathédrale de Cristal ».

Par un tunnel, nous avons accès à cette immense voûte souterraine aux parois ornées d'une multitude de cristallisations d'une densité et d'une beauté exceptionnelle.

À la fin de la visite, assis à l'extérieur, nous profitons de la douceur de l'après-midi avant de reprendre le chemin du retour enchantés par cette agréable journée de farniente et pleine de découvertes surprenantes.

En descendant du car, il est dans nos habitudes de nous dire à l'an prochain !

Toutefois, cette année se pose réellement la question de la continuation de cette sortie annuelle qui ne fait apparemment pas l'unanimité chez nos adhérents.



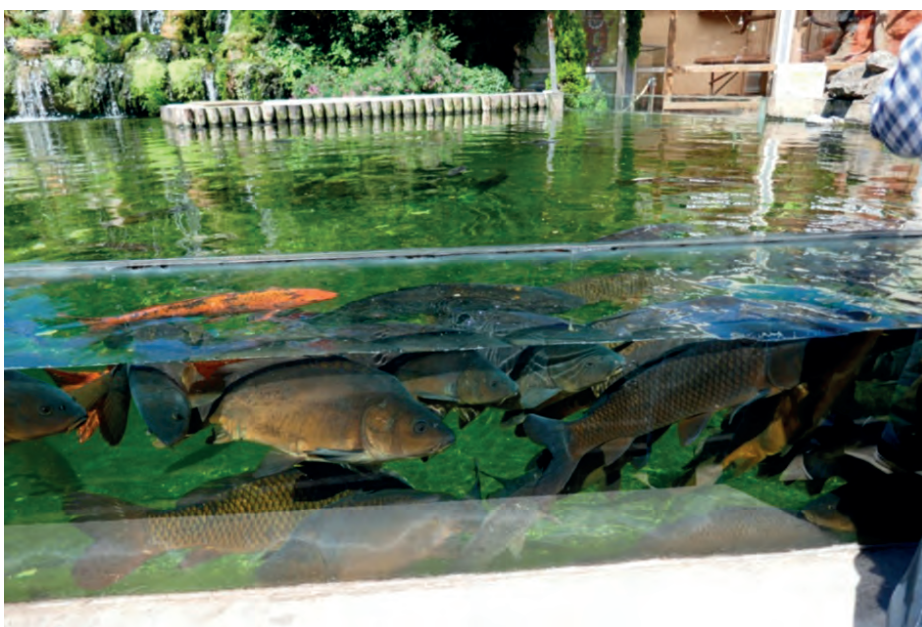
« Organiser un voyage entre les membres d'une association nécessite de suivre quelques formalités. Les obligations sont particulièrement strictes, que l'association fasse appel à un prestataire ou qu'elle l'organise elle-même.

Avant même la conclusion du contrat de voyage, l'association doit vous communiquer des informations sur le prix, les dates, les modes de transports, la restauration, le programme des visites.

Lors de notre dernière A.G. la question de faire perdurer cette animation a été abordée ; l'engouement pour ce voyage annuel n'a pas été confirmé ce jour-là.

À l'occasion des appels à cotisations pour 2019, un sondage individuel pour donner votre avis sur la poursuite (ou pas) du voyage annuel sera joint au courrier.

En fonction des résultats de ce sondage, le Syndicat prendra sa décision en tenant compte de vos avis».



LACOMBE TERRASSEMENT
TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS

- TERRASSEMENT
- DÉFRICHAGE
- DRAINAGE
- ASSAINISSEMENT
- V.R.D.
- MATÉRIAUX

06.10.91.75.58
 Pouch - 19410 ESTIVAUX **05.55.98.71.76**

AIDES FINANCIÈRES POUR TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DES ÉTANGS

En 2018, le Conseil Départemental de la Corrèze a aidé financièrement les propriétaires d'étangs en leur attribuant des subventions à hauteur de 30 % du coût des aménagements correspondant aux prescriptions du plan départemental de gestion des milieux aquatiques (dérivation, partiteur d'eau, moine ou système équivalent, bassin de décantation, pêcherie, grilles...)

Nous pensons que ces aides

seront maintenues en 2019, mais nous n'en avons pas encore la confirmation.

L'Agence de l'Eau Adour Garonne a accordé des aides équivalentes à celles du Conseil Départemental jusqu'en 2017, mais elle les a supprimées en 2018 pour des raisons budgétaires.

Nous ne savons pas encore les décisions qu'elle prendra pour les prochaines années dans le cadre

de son 11^{ème} programme pluriannuel d'intervention.

Dès que nous aurons connaissance des subventions dont les propriétaires d'étangs pourront bénéficier en 2019 pour effectuer des travaux de mise aux normes, nous indiquerons les modalités et les conditions de leur attribution sur le site du Syndicat :

www.syndicat-etangs-correziens.fr



GUICHARD TP ET ENVIRONNEMENT

23 Parc d'activité du Bois St-Michel
19200 Ussel

r.gui82@live.fr
Tel : 06 77 98 00 16

L'entreprise GUICHARD TP et environnement est à votre écoute pour toute mise aux normes d'étangs.

Dans le cadre de la loi sur l'eau, nous sommes en mesure de vous apporter nos solutions techniques pour remettre en eau vos étangs notamment en créant une déviation du cours d'eau avant que celui-ci ne se verse dans l'étang.

Nous pouvons aussi réaliser la mise aux normes du déversoir, l'installation d'une pêcherie, ainsi que la réalisation d'un moine.

La réalisation de bassins de décantation retiendra la vase lors de la vidange de votre étang.






 rodolphe.guichard
 GUICHARD TP ET ENVIRONNEMENT



CONFORT 2000

10 Rue Professeur DEBRE
19100 BRIVE

J.C.FREDON
PROFESSIONNEL QUALIBOIS/QUALIPAC

06 75 09 53 87
confort.2000@wanadoo.fr
site:electricien-confort2000.fr

Les Viviers de Haute-Corrèze



Benjamin LEFAI www.pisciculture-vhc.com

Tous poissons d'eau douce
Gestion de plans d'eau - Conseil

Tél. 05 55 94 64 50 Moulin Lafarge
06 16 59 18 52 19340 COURTEIX
Fax : 05 55 94 42 59 Mail : benjamin-lefai@hotmail.fr



MTB MOURY

1 avenue de la Genette
19230 TROCHE

Port.
06 82 45 09 47 - 06 07 35 96 13
E-mail : moury.maxime@orange.fr

ENT BACHELERIE PASCAL
Travaux Agricoles
Terrassement



05.55.73.23.08 06.80.02.15.11
« Langie » 19140. CONDAT-SUR-GANAVEIX

S.A.R.L. AUSSET & FILS
ENTREPRENEUR T.A.

BP 14
LA BOUDIOS - **19220 DARAZAC**

TÉL : **05 55 28 13 99**
FAX : **05 55 28 21 41**

 **Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de la Corrèze**
Maison de l'arbre et de l'Eau

Siège social :
Rue de l'Église - 19160 NEUVIC
Tél : 05 55 95 93 79 - Fax : 05 55 95 96 50

Antenne de Tulle :
12 place Martial Brigouleix - 19000 TULLE
Tél. 05 55 20 88 89 - Fax : 05 55 20 88 90
E-mail : cpiecorreze@aol.com
Site internet : www.cpiecorreze.com

Éducation à l'Environnement et au Développement durable Espace Info Energie Sauvegarde, Protection et Valorisation de la Nature Centre de ressources Environnement

 **MINOTERIE FARGES**
Toute l'alimentation animale
Vimbelle - 19800 BAR

Tél. 05 55 21 32 12
Email : Farges.D@wanadoo.fr


CENTRE FRANCE
Toute une banque pour vous

 **Groupama**
la vraie vie s'assure ici

www.groupama.fr **VOTRE AGENCE**
17 avenue Victor Hugo
19000 Tulle

 **0 969 320 319**
APPEL NON SURTAXÉ
Groupama d'Occ - Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles d'Occ Tél. 05 55 20 36 65

TRAVAUX PUBLICS ET AGRICOLES
TERRASSEMENTS - ETANGS

Jean-Jacques **LAVAL**
www.laval-tp-etangs.fr

 **05 55 85 74 41 / 06 82 66 59 76**
"Aujol" - 19270 **SAINTE-FÉREOLE**

 **BAR-RESTAURANT**
PENSION DE FAMILLE 3 SALLES
TRAITEUR

Chez "Gus et Olga"

3, rue du Tir (face à la Giat)
19000 TULLE

05 55 20 26 73 - Fax : 05 55 20 26 73 

 **TAZE**
électricité

Siège social
495, ZAC la Tuilerie
BP 8 - 19110 BORT-LES-ORGUES
tél. 05 55 46 04 20
fax 05 55 46 04 25
contact@taze.fr
www.taze.fr

 **LEBEAU**
moulages béton

moines et pêcheries
préfabriqués,
tables de pique-nique,
clôture ... 

Documentation sur demande
Remise spéciale aux adhérents SIREN 423 673 300 00012

E.U.R.L. au capital de 50 000 euros A.P.E. 2361Z

Tél 02 48 50 00 64 Allée Louis Armand
Fax 02 48 20 04 05 Pôle d'affaires les Danjons
www.lmbeton.com 18000 BOURGES

ENTREPRISE
POUGET Josette

T.P. Terrassement
Assainissement

Barbot
19220 SERVIÈRES LE CHÂTEAU
Téléphone
05 55 28 23 42 - 06 30 12 20 95 - 06 78 51 87 88

 **Sarl TALLET & Fils**

Le Queyroi
24270 Sarlande

Tél : 05 53 52 61 92
Fax : 05 53 52 25 75

MISE AUX NORMES, AMENAGEMENT
ET CURAGE D'ETANGS
TRAVAUX PUBLICS ET FORESTIERS



contact@talletsarl.fr

VENTES

A VENDRE - Région DONZENAC, étang avec terrain arboré plus abri. Accès facile.
Contact : 05 55 85 76 18

A VENDRE - Plan d'eau 3 600 m² sur la commune d'USSAC (près BRIVE), autorisé par arrêté préfectoral du 17/12/1980. Prix à débattre.
Contact : 05 55 92 98 83

A VENDRE - Étang de 4 000 m² avec un terrain attenant de 6 000 m², situés sur la commune de CLERGOUX, à la sortie du bourg sur la route de St PARDOUX la CROISILLE. Prix à débattre.
Contact : 05 55 92 05 12 - 05 55 92 10 40 - 06 08 22 32 36

Particulier **VEND** ancien corps de ferme comprenant : maison rénovée - étable avec grande grange - four à pain agencé en gîte - étang - verger. Le tout en parfait état. Surface totale : 1 ha 3. Prix à débattre. **Contact : 05 55 26 14 37**

Particulier **VEND** étang de 1 000 m² sur la commune d'Égletons, mis aux normes, PVT. Superficie totale du terrain 2 ha couvert de prairie et de bois. **Contact : 06 85 87 80 25**

A VENDRE - Bel enclos de 3 ha environ, sud de Tulle. Clôture fort grillage 2 m. partie boisée et prairie accessible. 6 petits étangs classés en eaux closes dont le plus grand 2 000 m². Tous équipés pour la vidange. **Contact : 05 55 27 18 39**

A VENDRE - Étang de 1 700 m² sur terrain en partie herbeux et boisé d'environ 7 000 m², situé à 4 kms au Sud d'Uzerche (19140), aux Normes PVT. Accès par chemin communal. Bel environnement.



Contact : 06 80 53 49 87

A VENDRE - Étang de Cherchaud (Meuzac) (Haute-Vienne/Corrèze) - Droit d'enclorre fondé sur titre - Étang : 10,25 ha - Terrain : 0,75 ha - Accès véhicules facile - Très poissonneux. - Prix à discuter. **Contact : 0041 79 3424036 - Courriel : elh1290@gmail.com**

A VENDRE à Masseret agréable maison d'habitation de 120 m² de surface habitable. Chauffage fuel. Rez-de-chaussée, séjour, salle à manger, cuisine, salle de bain, sanitaire, comble, étage 4 chambres. 2 granges séparées dont une deux niveaux 180 m², hangar 90 m², 1 étang mis aux normes 1 ha environ et 4 ha terrain cultivable. Libre. Proximité bourg « tous commerces ». **Contact : 05 55 73 41 91**

A VENDRE étang sur la commune d'Estivaux. A mettre aux normes. Surface : 2 800 m². Accès par chemin communal et privé. Existe sur un terrain d'1 ha environ (1/2 pré et 1/2 bois de chênes).

Renseignements au 07 83 63 77 19.
Prix : 8 000 €

A VENDRE étang situé dans un écrin de verdure, non visible depuis la route, en centre bourg de Saint-Hilaire-Peyroux, au lieu dit le « Passadou ». D'une superficie de 1 700 m² sur une parcelle boisée de 6 400 m² l'étang a fait l'objet d'une autorisation préfectorale en 2013 et de travaux de mise aux normes environnementales en 2016. Facile d'accès par un chemin carrossé, l'étang est vendu avec les équipements présents sur place : caravane, auvent, accessoires de pêche, mobilier de jardin, vaisselle et barbecue. Possibilité de visite.
Prix à débattre. **Renseignements heures des repas : 05 55 17 57 81**

A VENDRE étang avec statut de pisciculture à fins de valorisation touristique, d'une surface de 8 000 m², sur un terrain boisé et verdoyant d'environ 1 ha 500, situé sur les communes de CHANAC-LES-MINES / SAINT-MARTIAL DE GIMEL / SAINT-BONNET-AVALOUZE, remis aux normes en 2010. **Contact : 06 22 28 03 85**

Le Syndicat met gratuitement à votre service son bulletin pour vos petites annonces en complément de la présentation sur notre site internet. Nous vous saurions gré toutefois de bien vouloir nous prévenir dès que vous avez finalisé votre affaire afin de permettre à d'autres de pouvoir bénéficier de cet avantage. Merci pour votre compréhension.

ACHATS

A ACHETER - Particulier cherche à acheter étang mis aux normes, superficie supérieure à 7 000 m². Arrondissement d'USSEL.
Contact : 05 55 72 41 35

A ACHETER - Particulier cherche un terrain de plus de 80 ha, en partie constructible, et disposant d'un étang de 10 à 15 ha.
Contact : 06 16 48 19 41 - 05 55 10 11 12

CHERCHE À ACHETER étang région Marcillac (10 km), superficie minimum 1 000 m².
Contact : 06 87 80 75 01

LOCATIONS

Particulier **LOUE** étang piscicole à valorisation touristique (un peu moins de 1 ha), bien entretenu, situé au lieu-dit Lissac, commune de SAINT-MERD-LES-OUSSINES. **Contact : 09 53 33 40 77 - 06 60 99 48 84**

LOUE, proximité d'Ussel, étang de 2,5 ha (commune de ST-EXUPERY-LES-ROCHES) dans un beau site naturel, comprenant carpes, tanches et gardons. **Contact : 06 08 02 38 02**

A LOUER - Étang superficie 0,9 ha, accessible par la route, normes PVT, situé 45 km de Brive, 45 km de Tulle, 45 km de Limoges, proche autoroute A20. Abri outillage.



Espace parking. **Contact : 06 01 10 86 00**

Cherche **A LOUER** étang pour truites principalement. **Contact : 06 67 68 74 66**

Profitez d'un cadre exceptionnel au calme avec toutes les facilités d'accès à 15 km de TULLE (19). Étang situé à ORLIAC-de-BAR, lieu-dit « La Chapelle ». Accès privatif. Mis aux normes. Surface de 6 500 m² sur 1 ha de terrain ombragé entièrement clos, à vocation touristique. Pêche autorisée. Présence d'une caravane avec auvent et abri, table, chaises. Possibilité de barbecue ainsi que des toilettes sèches. Convient pour particulier, association, traiteur. (Voir photos sur site internet : www.syndicat-etangs-correziens.fr) **Contact : M^{me} Sylvie CHASTAGNOL : 06 80 21 69 63**

Courriel : sylvie.chastagnol@laposte.net

LOCATION Étang de pêche avec île en Haute Corrèze à Saint-Victour (entre Ussel et Bort) 
Superficie étang : 10 hectares 11 ares 90 ca. Superficie île : 15 ares 30 ca. Étang fondé en titre mis aux normes en 2016. Toutes les installations ont été refaites en 2016 : vidange avec moine, déversoir de crue, pêcherie, bassin de décantation. Accès facile par 2 chemins communaux. Mise à disposition d'une remise. Loyer annuel : 4 000 €uros
Contact : Henry d'Arboussier - 06 30 39 41 07 - harboussier@gmail.com

Le Syndicat des Étangs Corrèziens présente ses vifs remerciements aux annonceurs qui nous ont réservé leur publicité. C'est aussi grâce à eux que ce bulletin existe.